

Délibération approuvant la proposition de réorientation de fonds de la CVEC et du FSDIE du fait de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Vu le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) ;

Vu la circulaire n°2019-029 relative à l'application du décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Ensib en date du 6 mars 2020 portant approbation sur la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : projets 2020 ;

Vu le courrier de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation aux présidents d'universités et chefs d'établissements en date du 30 mars 2020 portant sur l'accompagnement et le soutien des étudiants dans cette période d'épidémie et d'état d'urgence sanitaire, qui prévoit notamment la possibilité de mobiliser le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) au-delà du plafond de 30% de son montant ;

Sur proposition de la directrice et de la directrice des études et des stages.

Le conseil d'administration réuni le 22 avril 2020 en séance plénière, sous la présidence de M. Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, approuve la proposition de réorientation de fonds de la CVEC et du FSDIE (4 000 €) du fait de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 27

Quorum de présence : 14

Votes exprimés : 25

Dont :

Pour : 25

Contre : /

Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 22 avril 2020

Le président du Conseil d'Administration

La directrice

M. Jean-François BALAUDÉ



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL



Il est proposé au Conseil d'administration de voter la réorientation vers des aides financières exceptionnelles accordées aux étudiants de 4 000 € provenant de la CVEC et du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

Ce montant de 4 000 € se décompose comme suit :

1. Suppression de l'action CVEC numéro 5 « organisation d'une exposition photos par les étudiants » budgétée à 1 592 €, portés à 1 600 €, votée le 6 mars 2020.

Ces 1 600 euros viennent réabonder la part sociale du FSDIE pour une session extraordinaire au printemps 2020.

2. Une nouvelle répartition entre part projet et part sociale du FSDIE est proposée : 2 400 euros sont prélevés sur la part projet du FSDIE (4 417,52€) pour réabonder la part sociale du FSDIE. Le budget restant de la part projet du FSDIE s'élève alors à 2 017,52 euros.

Une session extraordinaire d'examen de dossiers est organisée au printemps 2020. Une procédure allégée, mais intégrant une réunion à distance de la commission FSDIE de l'Enssib, sera mise en place pour instruire les dossiers. Le Crous sera associé à cette session.

Afin de ne pas pénaliser les étudiants à la rentrée, le budget de la part sociale du FSDIE s'élèvera à environ 2 000 euros pour la session ordinaire de l'automne 2020.

Budget CVEC 2020

Synthèse financière votée le 6 mars 2020 :

Actions	Part médecine préventive :	Part vie étudiante :
	1 678 €	6 152 €
1. Prévention alcool	350 €	
2. Consultations psychologues	1 200 €	
3. Formations 1 ^{er} secours		660€
4. Séances ostéopathie	150€	
5. Expo photos		1 592€
6. Prêt ordi		2 400€
7. Buffet JAM		1 500€
TOTAL	1 650€	6 152 €

Synthèse financière après réorientation des fonds :

Actions	Part médecine préventive :	Part vie étudiante :
	1 678 €	4 560 €
1. Prévention alcool	350 €	
2. Consultations psychologues	1 200 €	
3. Formations 1 ^{er} secours		660€
4. Séances ostéopathie	150€	
5. Expo photos		ANNULE
6. Prêt ordi		2 400€
7. Buffet JAM		1 500€
TOTAL	1 650€	4 560 €

Nouveau tableau récapitulatif global CVEC et FSDIE :

2020				
CVEC				
CVEC - Reliquat 2019 (Méd prév + Part vie étud)				4 529,57 €
CVEC 2020 - Montant prévisionnel				4 715,00 €
	FSDIE (30%)		Méd prév (15%)	Part vie étud (55%)
Montant 2020	1 414,50 €		707,25 €	2 593,25 €
Reliquat 2019	4 896,25 €		970,62 €	3 558,95 €
Total	6 310,75 €		1 677,87 €	6 152,20 €
Parts	Sociale		Projet	
A dépenser	1 893,22 €		4 417,52 €	1 677,87 €
NOUVEAUTE	4 000,00 €		2017,52	1 677,87 €
Dépensé	0,00 €		0,00 €	0,00 €